

# UNIVERSITÉ DE SFAX

## Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

### EXAMEN DE COMPTABILITÉ APPROFONDIE II

Auditoire : 4<sup>ème</sup> Année SCIENCES COMPTABLES

Corrigé

Année universitaire 2002/2003

Examen final – Deuxième semestre

Enseignants responsables :

Mr. BEN AMOR HAMADI - Mr. WALHA M'HAMED

#### Exercice N° 1 : (4points)

A/ (5), (6)	I/ (4)
B/ (1)	J/ (7)
C/ (4)	K/ (5), (6)
D/ (1)	L/ (8)
E/ (5)	M/ (6)
F/ (1)	N/ (5), (6)
G/ (5)	P/ (6)
H/ (5)	Q/ (6)

#### Exercice N° 2 : (6 points)

**1/ la méthode de comptabilisation des subventions d'investissement retenue par la société « MSBS » correspond à celle prévue par la norme internationale IFRS n°20.** Elle consiste à déduire le montant de la subvention du coût de l'actif qu'elle contribue à financer. La subvention se trouve ainsi automatiquement rapportée aux résultats par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

**Cette méthode n'est pas retenue par le référentiel comptable tunisien.** En effet, la norme 12 intitulées « les subventions publiques », prévoit que Les subventions d'investissement, y compris celles en nature évaluée à leur valeur de réalisation, ne doivent être prises en compte que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a-** L'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b-** Les subventions seront perçues par l'entreprise.

Lorsque ces conditions sont remplies, la subvention est rapportée aux résultats de l'exercice en cours et des exercices suivants selon une méthode permettant de la rapprocher des coûts qu'elle est censée compenser.

Ainsi le montant de la subvention d'investissement est crédité au compte « 1451-Autres subventions d'investissement » par le débit du compte d'actif concerné.

Quant à son amortissement, il est débité au compte « 1459- subventions d'investissement inscrites aux comptes de résultat » par le crédit du compte « 739- Quotes-parts des subventions inscrites au résultat de l'exercice ».

**En conséquence, et partant du fait que la société « MSBS », retient une méthode qui n'est pas conforme à celle prévue par la norme 12, nous pouvons conclure que la société a commis une erreur devant être corrigée en ajustant les capitaux propres d'ouverture si l'erreur est qualifiée comme étant fondamentale ou bien les comptes de charges et de produits à racine 8 si l'erreur n'est pas significative. Toutefois, l'erreur commise dans notre cas est une erreur de présentation influant uniquement les comptes de bilan et ne nécessite pas ainsi l'ajustement des capitaux propres d'ouverture.**

**les justifications théoriques de cette méthode :**

Les partisans de cette approche contestent la méthode de comptabilisation des subventions parmi les capitaux propres et ce, en avançant ce qui suit:

- ✓ Les subventions ne peuvent être portées dans les capitaux propres puisqu'elles ne proviennent pas des associés.
- ✓ La comptabilisation des subventions au compte de résultat serait incorrecte puisqu'une subvention ne représente pas un gain de l'entreprise, mais un encouragement accordé par la puissance publique sans charge en contre partie.

**2/**

22 Matériel	600.000	
4366 TVA récupérable		108.000
404 fournisseurs d'immobilisations		708.000
dito		
532 Banque	100.000	
1451 subvention d'investissement		65.000
4349 impôt différé		35.000
31/12/2002		
6811 Dotation aux amortissements matériel	30.000	
28 Amortissement du matériel		30.000
Amortissement 2002 : $600.000 \times 10\% \times 6/12 = 30.000$		
dito		
1459 subventions d'investissement inscrites aux comptes de résultat	3.250	
4349 impôt différé	1.750	
739 quotes-parts des subventions inscrites aux comptes de résultat		5.000

3/

01/01/2003			
22 Matériel		100.000	
4349 impôt différé			35.000
1451 subvention d'investissement			65.000
	dito		
1459 Subventions d'investissement inscrites aux comptes de résultat		3.250	1.750
4349 Impôt différé			
28 Amortissement matériel			5.000

### **Exercice N°3 :**

#### **1- Calcul de l'actif net comptable corrigé**

	Valeur économique	VCN	écart	fiscalité
Immobilisation d'exploitation	1 000	1 300	+300	-
Stock	350	350	-	
Clients	250	280	-30	+10.5
Autres actifs courants	60	60	-	-
Trésorerie	10	10	-	-
Total des actifs d'exploitation	1 970	1 700	270	+10.5
Actif hors exploitation	250	200	+50	-17.5
Total actif	2220	1 900	320	-7

#### **Actif net comptable corrigé d'exploitation et total :**

Total actif d'exploitation	1 970
A déduire passif	- 700
	1 270
Fiscalité d'exploitation	+10.5
<b>A.N.C.C d'exp.</b>	<b>1 280.5</b>
Eléments hors exp (250 -17.5)=	232.5
<b>Total A.N.C.C.T</b>	<b>1 513</b>

#### **2-calcul de la valeur de l'entreprise :**

a-calcul de la VS et des CPNE et leurs capacités bénéficiaires :

##### **2-1- VS**

Actif d'exploitation	1 970
Effets escomptés et non échus	100
VS=	<b>2070</b>

## **2-2-C.P.N.E**

Immob. d'exploitation	1 300
Besoin en fond de roulement	550
(350+280+60-(300-60)+100=550	
CPNE=	<hr/> 1 850

## **2-3- Capacité bénéficiaire**

### **CB/VS :**

Bénéfice avant IS	310
Loyer hors exp	-30
Charges hors exp	+20
Charges financières (courantes et non courantes)	+40
CB avant is	<hr/> 340
CB après is	221

### **CB/CPNE :**

CB/VS avant is	340
Charges financières courantes	-15
CB avant is	<hr/> 325
<b>CB après is</b>	<b>211,250</b>

## **b-Valeur de l'entreprise :**

### **-Selon VS :**

Rente/ VS=221-(2070 x 8%)=55,4

Good Will=55,4 x 100/20=277 m.d

### **-Selon CPNE :**

Rente/ CPNE=211,25-(1850 x 8%)=63,250

Good Will=63,250 x 100/20=316,250 m.d

**Valeur de l'entreprise =ANCC(NE)+GW+ANCC(HE)**

**-Selon VS =1280,5+277+232,5=1790 m.d**

**-Selon CPNE =1280,5+316,250+232,5=1829,250 m.d**

### **3/Calcul de la valeur de l'entreprise selon l'approche fondée sur la notion de marché :**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>Total</b>	<b>Moyenne</b>
- Cours boursier par action	30	25	-	-
- Nombre d'actions	50.000	70.000	-	-
- Capitalisation boursière	1.500.000	1750.000	-	-
- Actif net comptable	1.000.000	1.250.000	-	-
- P.B.R	1,5	1,4	2,9	1,45
- Bénéfice net	176.470	250.000	-	-
- P.E.R	8,5	7	15,5	7,75

Calcul de la valeur de la société « ALPHA »

$V.E=1200 \times 1,45+200 \times 7,75/2$

**VE=1645 m.d**